



## FICHE MISSIONS SERVICE CIVIQUE – REPRISE D'ACTIVITE & SENSIBILISATION AL'ARBITRAGE

### INTITULE DES MISSIONS :

- « Accompagner et soutenir les clubs dans la reprise d'activité post Covid-19 » & « Sensibiliser aux valeurs portées par l'arbitrage ».

### LIEU DE REALISATION DES MISSIONS :

- District de l'Isère ;

### PROJETS ET OBJECTIFS DES MISSIONS :

- Dans le cadre de sa politique fédérale, la Fédération Française de Football souhaite accompagner les clubs amateurs dans leur reprise d'activité post Covid-19. La suspension totale ou partielle des activités et événements du football provoquée par la crise sanitaire a entraîné des répercussions durables sur le football amateur. Afin d'accompagner la reprise du fonctionnement des clubs, les volontaires en Service Civique pourront accomplir des missions à la rentrée prochaine et tout au long de la saison à venir, qui contribuent à relancer l'activité dans les territoires et remobiliser l'ensemble des acteurs du football amateur (éducateurs, dirigeants, arbitres).
- La Fédération Française de Football souhaite également sensibiliser les jeunes pratiquants aux valeurs véhiculées par l'arbitrage comme la prise de responsabilité, l'engagement, le fair-play et la confiance en soi générés par cette pratique. L'engagement volontaire d'un service civique doit ainsi permettre la mise en relation d'un projet porté par un District et/ou une Ligue, avec le projet personnel d'un jeune qui pourra devenir un ambassadeur des valeurs éducatives portées par l'arbitrage et qui pourra côtoyer des jeunes de toutes origines sociales.

### ACTIVITES CONFIEES AUX VOLONTAIRES :

- Participer à l'organisation de manifestations promouvant la pratique sportive et plus particulièrement le football ;
- Appuyer le développement d'activités extrasportives au sein des clubs en complément de l'activité sportive (animation et vie du club) ;
- Aider à faire connaître les nouvelles pratiques du football auprès de publics extérieurs;

- Participer à la mise en œuvre des protocoles sanitaires : informer, sensibiliser et appuyer le suivi du respect des différents gestes barrières, lors de l'accueil des publics et pendant l'activité sportive ;
- Accompagner le déploiement du dispositif Pass'Sport auprès des clubs (sensibilisation, médiation numérique, permanence district) ;
- Soutenir les actions consistant en l'intervention de spécialistes (diététiciens, médecins, kinés, cardiologues, etc.) animant une sensibilisation à destination des jeunes, des adultes, des parents, etc., notamment sur les vigilances à avoir lors de la reprise d'une activité physique et sportive ;
- Présenter les enjeux et objectifs du " Programme Educatif Fédéral ", de l'arbitrage des jeunes par les jeunes, et de la fonction du référent en arbitrage aux dirigeants et aux éducateurs des clubs ;
- Réaliser des actions " Programme Educatif Fédéral " aux côtés des éducateurs des clubs afin de sensibiliser les jeunes joueurs sur les thématiques des règles du jeu et du fair-play ;
- Inciter et aider les éducateurs à mettre en place les ateliers de sensibilisation à l'arbitrage dans le cadre de l'arbitrage des jeunes par les jeunes ;
- Mener des actions de sensibilisation à l'arbitrage dans les clubs qui n'ont pas de référent en arbitrage en leur sein.

